

Le 16 novembre 2006

Propositions de l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage
Concernant le projet de loi sur l'Urbanisme Commercial

- D'imposer une étude urbanistique et paysagère pour tout projet d'urbanisme commercial.
- Que pour tout projet d'urbanisme commercial, un concepteur paysagiste soit co-traitant de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Que tout projet d'urbanisme commercial intègre les problématiques HQE (eaux de ruissellement et eaux recyclées, bassin d'orage devenant des bassins d'agrément, lagunage,...).
- De réserver 5% du coût du projet d'urbanisme commercial à la fourniture et à la plantation d'arbres et de végétaux.